

BAC PRO - Métiers de la Logistique (MDL)**Informations générales**

Intitulé de la formation : Accompagnement VAE

Nom de la certification : BAC PRO - Métiers de la Logistique (MDL)

Nom du certificateur : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Code de la fiche RNCP : RNCP40687

Date d'échéance d'enregistrement : 31/08/2030

Date de publication au JO/BO : 01/09/2025

Nature de l'action : Formation certifiante

Formacode :

- 31845 : Logistique
- 31663 : Gestion stock
- 31734 : Magasinage

Niveau de certification : Niveau 4 (équivalent BAC, DAEU, BT ou BP)

Taux d'insertion professionnelle : *(Données issues de l'AFTRAL et InserJeunes, 2024)*

L'insertion après le Baccalauréat Professionnel Logistique présente un profil équilibré entre l'entrée sur le marché du travail et la poursuite d'études.

Le secteur de la logistique (inclus dans la catégorie "Transport, manutention, magasinage") est l'un des plus porteurs de la voie professionnelle.

Les données de référence sont issues du dispositif InserJeunes du Ministère de l'Éducation Nationale (mesure à 6 mois) et complétées par les chiffres des organismes de formation de la branche (comme l'AFTRAL).

Le taux d'emploi salarié est d'environ 60 % au niveau national.

Ces chiffres s'expliquent par un taux de poursuite d'études significatif, de nombreux diplômés se dirigeant vers un BTS (notamment le BTS Gestion des Transports et Logistique Associée - GTLA).

Des organismes de formation spécialisés affichent par exemple un taux d'insertion directe de 36 % et un taux de poursuite d'études de 48 %.

Le Bac Pro Logistique forme des opérateurs (agent logisticien, magasinier, préparateur de commandes) qui deviendront ensuite des techniciens et responsables d'équipe.

Pour les diplômés qui choisissent d'entrer sur le marché du travail (les 50 % à 60 % mentionnés ci-dessus), l'insertion se fait quasi exclusivement dans les métiers visés.

Passerelles vers d'autres certifications ou diplômes :

Le bac pro a pour objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS. Les bacheliers professionnels peuvent également intégrer certaines formations sociales ou paramédicales.

Ils disposent notamment de dispenses de formation, de conditions d'accès spécifiques et d'un pourcentage de places réservées dans les formations préparant aux diplômes d'État d'aide-soignant/aide-soignante et d'auxiliaire de puériculture.

Formations complémentaires et équivalences :

Si vous détenez déjà un diplôme équivalent ou supérieur (Bac général, technologique ou professionnel, BT, BMA, BTS, DUT, Licence...), vous bénéficiez d'une dispense automatique des unités générales du Bac Pro dans le cadre de votre VAE.

Vous n'aurez donc pas à repasser les épreuves de français, histoire-géographie, mathématiques, physique-chimie, arts appliqués, langue vivante ou EPS.

Votre validation portera uniquement sur les blocs de compétences professionnelles du diplôme visé.

Pensez à signaler cette dispense dès le dépôt de votre Livret 1 en joignant une copie de votre diplôme.

Secteurs d'activités :

- Entreprises prestataires de services de manutention, de magasinage, d'entreposage et de distribution de marchandises
- Les prestataires logistiques
- Les plateformes de distribution
- Les services logistiques des entreprises, tous secteurs d'activités
- Les entreprises de transports assurant des prestations logistiques
- Certaines organisations publiques (collectivités territoriales, hôpitaux, administrations,...)
- Certaines organisations à but non lucratif (associations, organisations non gouvernementales)

Type d'emplois accessibles :

- Opérateur polyvalent en logistique
- Agent logisticien
- Magasinier
- Magasinier cariste
- Employé d'un service logistique
- Réceptionnaire
- Préparateur de commandes

Références juridiques et réglementaires :

Arrêté du 20 avril 2020 portant modification des arrêtés de création des diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à la conduite de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté - Légifrance

Interlocuteur VAE :

- Le dépôt des dossiers (Livret 1 et Livret 2) s'effectue auprès du DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) de votre académie de résidence.

- L'instruction du dossier, la recevabilité et la convocation au jury sont assurées par les services académiques.

Selon l'académie, une plateforme dédiée est utilisée (ex. Cyclades, vae.education.gouv.fr, ou plateforme interne académique).

Modalités d'évaluation :

Vous serez convoqué-e à un entretien oral d'environ 45 minutes devant un jury de professionnels et de représentants du certificateur.

L'épreuve débute par une présentation libre d'environ 10 minutes au cours de laquelle vous exposez votre parcours, vos motivations et votre expérience en lien avec la certification.

Le jury vous posera ensuite des questions sur votre livret 2, vos activités professionnelles, vos références et votre compréhension du métier afin d'évaluer la maîtrise des compétences attendues.

Taux de validation totale : 100,0%,

Taux de validation partielle : 0,0%,

Taux de refus : 0,0%